

## **DIVORCE**: Calcul de la recompense

Par jollyjumper, le 28/08/2014 à 19:07

bonjour

en procedure de divorce, puis je pretendre a recompense dans ma situation :

vie commune en 2004

2006 naissance

achat d un terrain par monsieur et mise en place d un pret pour une construction mariage en 2009

depuis 2006 je regle toutes les charges (impots edf assurance eau etc..ainsi que l'alimentation)

Monsieur a juste son pret immobilier a charge preleve sur son compte, les charges etant prelevees sur le mien

A ce jour la maison a une valeur qui a double

nous travaillons tous les deux

Sachant que sans ma presence financiere il n aurait pu acquerir ce bien vu que je prenais toutes les charges a mon compte

je n ose pas penser qu a ce jour il ait pu se constituer un capital immobilier et que de mon coté je reste sans rien...[smile7]

qu en pensez vous?

merci de vos interventions

Par vanicorail, le 28/08/2014 à 21:20

Bonsoir		
Vous êtes marié sous quel régime ?		